

PRÉINSCRIPTIONS

CONSERVATOIRE 26-27

Concernent les nouveaux élèves

Pour les fratries des élèves déjà inscrits au Conservatoire, la procédure de préinscription s'effectue obligatoirement via votre espace foyer Duonet.

Planning

Du 15 juin (9h30) au 24 juin (18h)	Pour se préinscrire, cliquez ici
Du 16 au 30 juin	RDV auprès d'un agent du Conservatoire
À partir du 13 juillet	Envoi des confirmations d'inscription par mail
Du 18 juillet au 25 août	Fermeture estivale du Conservatoire
Début septembre	Rencontres parents-professeurs (calendrier envoyé avec les confirmations d'inscription)
14 septembre	Reprise des cours SAUF Gruppetto et orchestres
21 septembre	Reprise des cours Gruppetto et orchestres

Comment se préinscrire ?

> **Préinscription** : en ligne

(!) Rdv avec un agent du conservatoire pour finaliser votre demande d'inscription.

Ce rdv est obligatoire.

Pour les cours d'éveil artistique et de formation musicale, nous vous demandons d'indiquer **plusieurs choix** horaires différents.

Si vous choisissez l'apprentissage d'un instrument de musique, vous devez indiquer **plusieurs vœux** d'instruments, à défaut votre dossier ne pourra pas être traité.

En éveil artistique, inscrire votre enfant dans le cours correspondant à son niveau scolaire à la rentrée 2026-2027.

Musique

DÉBUTANTS

Quel format choisir, Gruppetto ou Dissocié ? L'objectif est le même : apprendre à jouer d'un instrument et devenir musicien. Seule l'organisation change.

Parcours Gruppetto (*violon, alto, violoncelle*) : apprentissage par le collectif et l'orchestre en 1 RDV de 2h/sem.

Parcours dissocié (*autres instruments*) : 2 RDV distincts/ sem.

MUSIQUES ACTUELLES

> Des parcours et ateliers accessibles à tous

(débutant et confirmé)
Seule l'organisation change

Affectation dans les groupes :

après une réunion avec les professeurs début septembre
(*mardi 8 sept 17h30 à 19h*).

Critères d'affectation : niveau ou nombre d'année de pratique, instrument et places disponibles.

> Cours d'instrument et de chant

Étape 1 : Vos professeurs vous contactent fin août/début septembre. Vous devez leur fournir 3 vœux de créneaux différents.

> Confection des emplois du temps

Étape 2 : Une réunion est organisée avec les professeurs début septembre pour l'affectation définitive sur les créneaux selon les vœux émis.

LOCATION D'INSTRUMENTS

Certains instruments peuvent être loués par le conservatoire aux élèves blagnacais
(*la priorité est donnée aux enfants débutants, en fonction du quotient familial*).

Si besoin d'un instrument :

Si besoin d'un instrument, l'indiquer sur le formulaire, la procédure d'attribution vous sera ensuite communiquée.

Liste des instruments disponibles

à la location : *violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare, flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone.*

Danse

> Les premières années

Élèves débutants, scolarisés en CE1 en septembre :
inscription cours de danse initiation

Élèves à partir du CE2 : inscription dans l'une des disciplines (*jazz, contemporain, classique*)

À noter: durant les 3 premières années, un cours de musique obligatoire complète la formation.

> Ados et adultes

Inscription dans un cours correspondant à leur tranche d'âge

À SAVOIR

> Engagement annuel

Toute année commencée est due.

> Date limite

Passé le 30 septembre, aucun remboursement n'est possible (*sauf cas particulier cité dans le règlement intérieur*).

Retrouvez le fonctionnement détaillé dans le règlement des études

NOTA

S'inscrire au Conservatoire de Blagnac nécessite de connaître quelques éléments d'importance :
L'offre de formation est globale et nécessite de venir plusieurs fois par semaine au conservatoire, dès l'entrée dans le cycle 1.

Si vous choisissez d'apprendre un instrument de musique ou le chant, vous avez conscience qu'il vous faudra disposer d'un temps d'entraînement quotidien.

Régulièrement, vous serez amené à présenter votre travail en public, à danser et jouer avec d'autres.

Dans les débuts de l'apprentissage, le rôle des parents est primordial, nous vous demandons d'accompagner votre enfant, d'être présent pour l'encourager, le soutenir, relayer si besoin les conseils du professeur, veiller à ce qu'il s'entraîne quotidiennement, même si vous ne connaissez pas la musique.

Besoin d'aide ?

> Téléphone :
05 62 74 51 60

> Lundi et mardi
> Mercredi
> Jeudi et vendredi

9h-12h / 13h30-18h
9h-18h
13h30-18h

conservatoiremusique@mairie-blagnac.fr

UN BESOIN SPÉCIFIQUE ?

Si votre enfant a des besoins particuliers, avec ou non une reconnaissance MDPH, s'il a des aménagements de scolarité ou en a besoin, vous pouvez contacter notre référente inclusion Noémie Van Aerschodt à l'adresse suivante conservatoire-inclusion@mairie-blagnac.fr